



## LO BYLTIN LINFORMASIYON N° ÈNE « L'actualité agro-écologique par l'APPER »

L'opération Animation des Mesures Agro-environnementales et Climatiques est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Programme de Développement Rural de La Réunion / FEADER 2014 - 2020

### La redécouverte et le retour en force de l'Agroécologie

L'agroécologie regroupe un ensemble de connaissances et de pratiques ancestrales, respectueuses de l'environnement, largement répandues avant le développement des agricultures modernes d'après guerre, vers lesquelles les nouvelles générations d'agriculteurs se tournent volontiers.

En 1995, Miguel A. Altieri la présente comme la science de la gestion des ressources naturelles au bénéfice des plus démunis confrontés à un environnement défavorable. Elle porte sur l'accumulation de connaissances sur les fonctionnements des écosystèmes cultivés et conduit à la conception, à la création et à l'adaptation sous la forme participative, de systèmes de culture complexes, productifs et attractifs malgré un milieu défavorable et malgré un recours très faible aux intrants<sup>1</sup>. Un autre pionnier dans la recherche et la promotion de l'agroécologie, Stephen Gliessman la définit en 1998 comme l'application de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion des agro-systèmes durables<sup>2</sup>. Dans le but d'accompagner l'émergence de ce phénomène, la FAO organise en 2014 à Rome, un symposium international sur l'Agroécologie pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition. Cette promotion a réussi et en 2015, le Ministère français de l'Agriculture propose la définition suivante : « L'Agro-écologie est l'utilisation intégrée des ressources et mécanismes de la nature dans l'objectif de production agricole. Elle allie les dimensions écologique, économique et social et vise à mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement »<sup>3</sup>.

En 2016, le premier trophée de l'Agro-écologie est attribué à une agricultrice Bio de Petite-île, Dolaine Fontaine, de la ferme Mahavel, exploitation pilote du GIEE. Les pratiques vertueuses de l'agro-écologie opèrent ainsi un retour en force sur tout le territoire national et notamment à La Réunion, où ces pratiques sont inscrites dans le Patrimoine immatériel de certains itinéraires socio-techniques de production.

Par ailleurs, afin d'accompagner ces pratiques respectueuses mais consommatrices davantage de temps et d'énergie, le ministère a mis en place un système d'aide à la trésorerie : Les MAEC.

### Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques adaptées au territoire et visant à soutenir l'agriculture dans ses pratiques vertueuses pour l'Environnement

A La Réunion, 11 MAEC existent pour encourager et faciliter ce type d'initiatives sur les exploitations. Le tableau ci-dessous regroupe les différentes mesures en cours. Les mesures MAB/CAB + PLBIO2 + LINEA 2 + LINEA 3 LBIO 1 sont cumulables. En revanche, COUVER 2 et 3 ne le sont pas avec MAB/CAB.



Max et Dolaine Fontaine sur leur exploitation, à la ferme Mahavel



Le pâturage des Gabris Péi dans la savane du Cap Lahoussaye



Plantation d'anciennes variétés de Maïs et patates douces de La Réunion par Agro Forest Réunion

<sup>1</sup> Altieri M.A., 1995. Agroecology : The science of Sustainable Agriculture (2nd ed.)

<sup>2</sup> Gliessman S., 1998. Agroecology : Ecological Processes in Sustainable Agriculture

<sup>3</sup> <http://agriculture.gouv.fr/infographie-les-fondamentaux-de-lagro-ecologie>



MESURE		BREF RAPPEL	MONTANT
COUVER 1	Epaillage manuel canne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrachage feuilles sèches et laisser en couverture du sol</li> <li>• Pendant la croissance et à la récolte</li> </ul>	675 €/ha
	Epaillage mécanique canne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la récolte avec des outils spécialisés (Coupeuses péi + peigne)</li> </ul>	180 €/ha
MHAE	Mesure herbagère agro-environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargement max : 2 UGB/ha</li> <li>• Fertilisation des prairies limitée</li> <li>• Traitement chimique localisé si besoin</li> <li>• Entretien mécanique ou manuel des prairies privilégié</li> </ul>	220 €/ha
API (Apiculture)	Transhumance des colonies de pollinisateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des zones habituelles de pollinisation</li> <li>• Sélection de zones intéressantes pour la biodiversité</li> </ul>	34 €/ Ruche
COUVER 2	Enherbement des cultures pérennes et spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place un couvert herbacé en arboriculture</li> <li>• Entretien mécanique du couvert herbacé</li> </ul>	Partiel : 500 €/ha
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 types d'enherbement : Partiel (En inter-rang) ou total (Ensemble de la parcelle)</li> </ul>	Total : 700 €/ha
LINEA 2	Entretien des haies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des haies arbustives (Espèces ligneuses) en y limitant le développement des espèces envahissantes</li> </ul>	1,8 €/mètre linéaire
LINEA 3	Entretien de fossés de diversion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien d'un réseau de fossés obliques</li> </ul>	1,55 €/mètre linéaire
PLBIO 2	Piégeage massif contre les mouches des cultures tropicales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement des traitements chimiques par la technique du piégeage massif homologué à La Réunion (Ceratipack et Devis Trap)</li> <li>• Utilisable en Agriculture Biologique</li> <li>• 80 pièges /ha à hauteur d'homme à un endroit de préférence ensoleillé</li> <li>• Pièges contrôlés et si besoin vidés 2 fois par semaine</li> <li>• Attractifs pendant 3 mois</li> <li>• En fin de campagne, pièges enlevés de la culture, démontés et éliminés par la filière des produits phytosanitaires non utilisés PPNU</li> </ul>	442 €/ha
LBIO 1 (Biophyto)	Insertion de biodiversité dans les vergers (Biophyto)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion de la biodiversité végétale pour favoriser la biodiversité fonctionnelle (Habitat des auxiliaires tels que les arthropodes prédateurs, pollinisateurs et parasitoïdes)</li> <li>• Gestion mécanique d'un couvert total (diversifiée et permanente) et de bandes fleuries</li> <li>• Absence de traitements insecticides et herbicides</li> </ul>	880 €/ha
COUVER 3	Couverture des inter-rangs en maraîchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cultures maraîchères de cycle court (Moins d'un an)</li> <li>• Suppression du recours aux herbicides en inter-rangs</li> <li>• Gestion mécanique de l'enherbement ou pose d'un paillage végétal</li> </ul>	600 €/ha
CAB	Aide à la conversion AB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maraîchage :</li> <li>• Cultures pérennes et spécialisées :</li> <li>• Surfaces de cannes non éligibles</li> </ul>	2700 €/ha 1800 €/ha 0 €/ha
MAB	Aide au maintien AB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maraîchage :</li> <li>• Cultures pérennes et spécialisées :</li> <li>• Surfaces de cannes non éligibles</li> </ul>	1800 €/ha 900 €/ha 0 €/ha

**Une convention entre la DAAF et l'APPER pour l'Animation des MAEC et la mise en place d'une MAEC Protection des Races Menacées**

Après plusieurs mois de travail, l'APPER obtient un accord pour l'Animation des MAEC et la mise en place d'une MAEC PRM à La Réunion, pour les éleveurs déclarés de Vaches Moka et Chèvres Péi. Pour cela, l'association a recruté un chargé de mission, Boris Astourne. Il est notamment en charge d'accompagner les adhérents de l'APPER dans la contractualisation des MAEC et est joignable au 0692 70 49 59. N'hésitez pas à le contacter pour toute demande, il pourra vous accompagner ou vous mettre en relation avec les institutions concernées.

- **Contact APPER** : Boris ASTOURNE - 0692 70 49 59 - bastourne.appereunion@gmail.com
- **Contact DAAF** : daaf.reunion@agriculture.gouv.fr
- Sandrine BONNAFOUX - 0262333653 - sandrine.bonnafox@agriculture.gouv.fr
- Nicolas NATIVEL - 0262333642 - nicolas.nativel@agriculture.gouv.fr